

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL N° 2026-004**

SEANCE DU 25 FÉVRIER 2026

Date d'envoi des Convocations : 12 février 2026
Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 23
Nombre de membres présents pour le vote : 15
Nombre de membres représentés : 2

L'an deux mil vingt-six, le vingt-cinq février, le comité syndical du SITOM SUD RHONE, dûment convoqué le douze février, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales., s'est réuni en session ordinaire à 18 heures, dans les locaux du SITOM, 250 Allée des Sapins à MONTAGNY, sous la Présidence de Monsieur René MARTINEZ, Président.

Président : M. MARTINEZ

Pouvoirs : Mme BÉRAL donne pouvoir à M. GILLET
M. COSTE Gérald donne pouvoir à M. MARTINEZ

Secrétaire : Mme ROTHÉA

Etaient présents :

CCVG : Mmes ROTHÉA et MARCILLIERE, Ms. NOWAK, GIORGIO et GILLET

COPAMO : Mme BLANC, Ms OUTREBON, BREUZIN, COSTE Marc et FROMONT

CCPO : Ms MARTINEZ, GAT, VARIGNY, ODET et ROCA-VIVES

Etaient excusés :

CCVG : Mme BÉRAL, M. FRANCO

COPAMO : Mme RIBERON, Ms BIOT et SAVOIE

CCPO : Ms COSTE Gérald, JOASSARD et DESCHANEL

Était absent : M. BOUKADOUR

OBJET : AFFECTATION DU RÉSULTAT 2025

Le rapporteur : P. OUTREBON

Le rapporteur rappelle aux membres du Comité Syndical les résultats de clôture validés par le Chef du Service Comptable du SGC Givors :

Résultat de fonctionnement 2025

RECETTES	10 713 713,62
DEPENSES	10 600 448,04
Résultat de l'exercice 2025	113 265,58
Résultat de clôture de l'exercice 2024	3 523 789,24
RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2025	3 637 054,82

Résultat d'investissement 2025

RECETTES	1 261 771,22
DEPENSES	899 848,11
Résultat de l'exercice 2025	361 923,11
Résultat de clôture de l'exercice 2024	1 229 766,77
RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2025	1 591 689,88

Le rapporteur propose aux délégués de délibérer sur l'affectation du résultat suivante :

Affectation des résultats 2025 au BP 2026	
Affectation au compte 002 - résultat de fonctionnement reporté	3 637 054,82
Affectation au compte 001 – résultat d'investissement reporté	1 591 689,88

Le COMITE SYNDICAL

Après avoir entendu l'exposé de P. OUTREBON, et après en avoir délibéré,
à l'unanimité

- APPROUVE l'affectation du résultat 2025 tel que présenté ci-dessus.
- DECIDE d'inscrire la somme de 3 637 054,82 € au compte 002 - résultat de fonctionnement reporté.
- DECIDE d'inscrire la somme de 1 591 689, 88 € au compte 001 - résultat d'investissement reporté.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont signé au registre tous les Membres présents.
Pour copie conforme

Le Président,

René MARTINEZ



La Secrétaire de séance

Céline ROTHÉA

Le Président,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

Transmis au représentant de l'Etat le :Publié le :